

Virgin doit céder

dimanche 1er avril 2007, par [DEGOUSSEE Amandine](#), [MITCH Thomas](#) (Date de rédaction antérieure : 29 mars 2007).

À 34 ans, Amandine Degousée, vendeuse depuis neuf ans au magasin Virgin Grands-Boulevards (ex-Extrapole, Paris 2^e), représentante de SUD, a été licenciée, le 19 décembre 2006, pour faute grave. Son principal tort ? Avoir combattu sans relâche la dégradation des conditions de travail dans son magasin. Le bras de fer avec la direction de Virgin en vue de sa réintégration est engagé.

• Quelle est la situation au magasin Virgin Grands-Boulevards ?

Amandine Degousée - Le magasin emploie une soixantaine de personnes et, compte tenu de son emplacement, il « fonctionne ». Mais, ce qui le caractérise, c'est un turn-over important : depuis deux ans, 70 % du personnel ont changé. Cette situation découle, en grande partie, d'une gestion calamiteuse du personnel. Les perspectives d'avancement pour les vendeurs n'existent quasiment pas, les responsables, mutés d'un rayon à l'autre, connaissent souvent mal les produits et la polyvalence s'installe afin de supprimer des postes dans certains secteurs. Il en est de même pour les autres magasins de l'enseigne. Ce turn-over a une conséquence non négligeable sur la défense des salariés, puisqu'il efface la mémoire des précédentes luttes ou des précédentes difficultés posées par la direction. La mobilisation des salariés est donc particulièrement compliquée, tout en sachant que, de par mon action sur le magasin, la direction s'efforce, avec l'aide de la CFDT, de « contrôler le magasin ».

• Pour quelles raisons la direction de Virgin t'a-t-elle licenciée ?

A. Degousée - Elle invoque trois motifs : un litige avec un client, un refus d'autorité et des menaces. En ce qui concerne le litige, l'histoire est étrange. J'ai été littéralement harcelée par un client, car je ne pouvais répondre à toutes ses exigences. Il me demandait, par exemple, des remises sur les DVD, alors que les vendeurs ont pour consigne de ne pas en faire. Mais, comme il insistait, je suis allée voir le directeur, en vain. Le client ne me lâchait plus. Finalement, le directeur régional est arrivé et l'a pris à part. Cinq minutes plus tard, il m'a convoquée, seul à seul, le litige avec un client était tout trouvé. Je suis allée prévenir mon collègue de mon absence momentanée du rayon : cela sera assimilé à un refus d'autorité. Enfin, en ce qui concerne les menaces, j'aurais dit au directeur régional : « Je m'occuperai de vous en haut lieu. » Ce qui n'est que pure invention. Tout cela s'est passé le 5 décembre. Le jour même, on m'a notifié ma mise à pied conservatoire. Le 14 décembre, j'étais convoquée au siège pour un entretien préalable à licenciement : police, vigiles et huissiers étaient sur place ! Cinq jours plus tard, j'étais licenciée.

• Les dirigeants de Virgin n'en sont pas à leur coup d'essai...

A. Degousée - Déjà, en 2003, la direction me reprochait de trop m'intéresser au sort de mes collègues. Cela m'avait même été reproché lors d'un entretien préalable à sanction, alors que les

motifs officiels de la convocation étaient d'avoir « tiré la langue à un responsable » et « déréférencé [ne pas avoir vendu assez de DVD, NDLR] Alain Delon » ! Malgré tout, j'ai poursuivi mon implication aux côtés des salariés. Je suis devenue membre du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), puis je me suis syndiquée à la CGT. Début 2005, à mon retour de congé maternité, la direction n'a pas respecté mes heures d'allaitement, contraignant l'inspection du travail à intervenir et à me donner raison.

• **Ton licenciement est-il la conséquence de luttes antérieures ?**

A. Degousée - Il y a deux ans, quatre salariés du stock - la totalité de l'équipe - ont été licenciés pour insubordination, le nouveau chef du stock ayant cherché à s'imposer envers et contre tout. Pendant deux mois, nous avons fait des rassemblements devant le magasin, avec prises de parole au mégaphone. La direction n'a pas trop aimé cette publicité ! Mais elle est passée en force, et les quatre collègues ont été licenciés. Grâce à SUD, l'affaire est aujourd'hui aux prud'hommes. Nous avons également défendu une salariée victime de discrimination. Alors que le magasin avait été fermé pour cause de rénovation, nous nous sommes invités à l'inauguration, et nous avons diffusé un tract expliquant sa situation, la direction refusant toute conciliation. Puis, en octobre 2006, cette salariée a dû faire quatre jours de grève de la faim devant le magasin pour obtenir gain de cause.

• **Pourquoi as-tu quitté la CGT pour rejoindre SUD ?**

A. Degousée - Un débat a divisé la CGT de l'enseigne. Une partie pensait que la concertation, toujours possible avec la direction, était l'unique moyen d'action. Une autre, dont je faisais partie, soutenait que la concertation seule ne suffisait pas, et que l'intervention d'une tierce partie était nécessaire pour obtenir des avancées. Mon mari, libraire sur un autre magasin Virgin, et moi - ce lien nous sera plus d'une fois reproché, des tracts anonymes diffusés aux salariés parleront même du « clan Degousée » - avons donc fondé SUD en mars 2006. Aujourd'hui, mis à part SUD, qui a acquis sa représentativité de haute lutte et gagné de nouveaux venus au syndicalisme, les syndicats ont sombré dans la compromission. Aux élections professionnelles de 2007, cinq des vingt personnes élues au comité d'entreprise de Virgin sont issues du seul magasin Virgin Grands-Boulevards, et elles appartiennent toutes, de l'employé de base au directeur du magasin, à la CFDT !

• **Tu te bats pour ta réintégration. Qu'est-ce qui a été fait et que peut-on faire pour te soutenir ?**

A. Degousée - Une pétition demandant ma réintégration a été signée par 37 des 50 employés du magasin. C'est très important car, dans les autres luttes, nous n'avons jamais obtenu un tel soutien. Ensuite, un débrayage des salariés, en solidarité, a été organisé. Samedi 3 mars, de Strasbourg-Saint-Denis au magasin, 250 personnes ont manifesté pour réclamer ma réintégration. Le porte-parole de la LCR, Olivier Besancenot, et le maire du 2^e arrondissement, Jacques Boutault (Verts), faisaient partie du cortège. Aussi, chaque vendredi, à 18 heures, le collectif de solidarité se réunit devant le magasin. La mobilisation est primordiale car, en face, la direction organise des contre-manifestations avec la participation des « partenaires » sociaux et de cadres d'autres magasins. Côté juridique, j'ai engagé un référé aux prud'hommes contre mon licenciement, mon statut de conseillère du salarié sur Paris faisant de moi une salariée protégée. Le bureau de départage doit se prononcer le 6 avril.

• Plus d'informations sur : <http://boycottvirgin.over-blog.com/>.

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2196 du 8 mars 2007. Propos recueillis par Thomas Mitch.